



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015

Présentation du Compte Administratif Exercice 2014

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Aux termes de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'exécution du budget primitif et d'une décision modificative au titre de l'exercice 2014.

L'ensemble de ces éléments d'exécution budgétaire est repris dans le Compte Administratif présenté par le Maire.

Il a été constaté, à cette occasion, la parfaite concordance avec le compte de gestion du Comptable des Finances Publiques.

I - Equilibres et soldes

section de fonctionnement			
recettes prévues	145 429 607,00	dépenses prévues	145 429 607,00
<i>dont excédent N-1</i>	8 128 660,50		
recettes recouvrées	149 913 172,51	dépenses réalisées	139 614 880,96
			excédent de fonctionnement cumulé
			10 298 291,55

section d'investissement			
recettes prévues	47 574 697,91	dépenses prévues	47 574 697,91
<i>dont excédent N-1</i>	6 247 771,96		
recettes recouvrées	38 446 604,70	dépenses réalisées	33 851 579,70
			excédent d'investissement de l'exercice
			4 595 025,00
restes à recouvrer	870 014,10	restes à payer	9 703 284,49
			solde des reports d'investissement
			-8 833 270,39
			besoin de financement → affectation du résultat
			-4 238 245,39
			résultat définitif = excédent net global
			2014 6 060 046,16

Ce compte administratif est le premier de la mandature 2014 – 2020. Comme chaque année, il est proposé d'examiner et d'approuver le compte administratif avant le vote du projet de budget primitif. Cette procédure permet à l'Assemblée Municipale d'avoir une vue détaillée des comptes de l'année précédente sans avoir à se prononcer sur un état provisoire des résultats.

Il est rappelé que les mécanismes instaurés lors de la réforme de la M14 en 2006, font que certaines prévisions de la section d'investissement sont réalisées en section de fonctionnement et que certaines réalisations liées aux cessions immobilières n'ont pas à être prévues. C'est la raison pour laquelle non seulement les recettes, mais également les dépenses de fonctionnement sont nettement supérieures aux prévisions. Ceci sera explicité lors des commentaires des différents tableaux.

II – Analyse des résultats

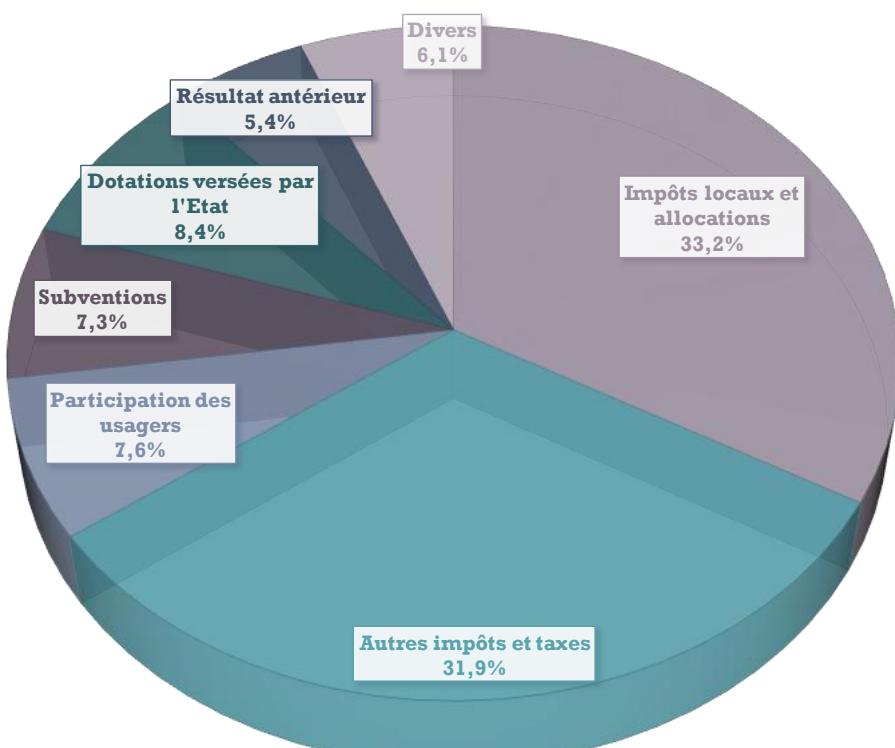
Cette analyse utilise le schéma traditionnel par section en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles et en comparant les prévisions et les réalisations dans chaque chapitre.

A – Section de fonctionnement

a) Les recettes

		Prévisions	Réalisations
013	Remboursement de charges de personnel	445 000,00	462 152,23
70	Produits des services et du domaine	11 406 600,00	11 415 409,94
73	Impôts et taxes	97 149 136,00	96 957 786,67
74	Dotations et participations	23 713 035,50	24 578 034,51
75	Autres produits de gestion courante	2 693 000,00	3 920 643,67
76	Produits financiers	1 296 000,00	1 298 684,77
77	Produits exceptionnels	551 575,00	3 099 538,46
	sous-total des recettes réelles (A)	137 254 346,50	141 732 250,25
042	sous-total des recettes d'ordre (B)	46 600,00	52 261,76
002	Résultat de fonctionnement reporté (C)	8 128 660,50	8 128 660,50
	TOTAL GENERAL (A+B+C)	145 429 607,00	149 913 172,51

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



La prévision de recettes est de 145,43 millions d'euros et la réalisation, hors produit des cessions représentant 1,56 millions d'euros, est de 148,37 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 102,02%. C'est une réalisation proche de ce qu'elle fut en 2013 (102,26%).

Analysons la section poste par poste.

Les recettes réelles de fonctionnement

- **Remboursement sur charges de personnel (chapitre 013)**

Il s'agit de remboursements de salaires et de charges pour des personnels détachés et pour du personnel de l'Etat concourant au service public communal. Ce chapitre ne comprend pas les remboursements des mises à disposition des agents communaux auprès de la CA du Mont Valérien ou d'autres organismes qui sont, eux, comptabilisés sur un compte du chapitre 70.

- **Produit des services et du domaine (chapitre 70)**

Cet ensemble regroupe principalement tous les services publics payés directement par leurs utilisateurs en fonction des tarifs votés par le Conseil Municipal mais aussi d'autres recettes et notamment les mises à disposition de personnel au bénéfice, soit de diverses associations, soit d'organismes tels le CCAS ou encore l'Office du Tourisme.

Ce poste est réalisé à 100,1 %, les excédents se constatent principalement sur une augmentation des participations aux activités périscolaires et de loisirs (sports) par les usagers, sur un meilleur recouvrement des redevances pour occupation du domaine public ainsi que sur un rattrapage des charges en ce qui concerne les locations immobilières, mais sont atténués par une baisse des participations des familles sur les structures petite enfance qui s'explique par un décalage de perception des recettes sur l'exercice précédent.

- **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Ce poste a été exécuté à 99,8 % soit en adéquation avec les prévisions budgétaires 2014.

Celui-ci est principalement constitué par les impôts locaux, c'est à dire les 3 taxes locales avec la taxe d'habitation et les deux taxes foncières. La ville a enregistré une stabilisation de son produit fiscal en 2014 qui s'affiche à 49 136 287 € regroupant les rôles fiscaux 2014 pour 48 796 678 € et les rôles supplémentaires pour 339 609 €.

Il comprend aussi l'attribution de compensation représentant le produit de taxe professionnelle de 2008 diminuée des charges transférées à la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien. Cette dernière dotation ne varie plus compte tenu du fait que les transferts de charges sont désormais terminés ; son montant est de 39 675 240 €

Les deux autres taxes importantes sont la taxe sur l'électricité et les droits de mutation.

La taxe finale sur les consommations électriques (TFCE) a été encaissée pour 1 379 450 € soit 20 550 € de moins que la prévision.

Les droits de mutation, prévus à 5 200 000 €, ont été finalement encaissés pour un montant de 5 193 171 €

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

La prévision est réalisée à 103,7 %. Cet excédent s'explique par le versement de l'acompte du nouveau contrat de développement Département/Ville (2014-2015), la participation départementale pour la petite enfance et la jeunesse, la subvention PMI pour 497 000 €.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit des revenus des immeubles et des redevances payées par des délégataires de services publics. L'exécution est de 145,6%.

Deux recouvrements importants retardés en 2013 pour des raisons techniques expliquent cette forte hausse différence ont été perçus sur 2014 :

- les redevances dues par Vinci pour l'exploitation des parcs publics de stationnement pour 551 000 €
- la redevance de la SEM Théâtre André Malraux pour 153 000 €

Une régularisation de loyers à percevoir a également généré une hausse de 400 000 € en 2014

- **Les produits financiers (chapitre 76)**

Ce compte retrace depuis 2012, et pour 15 ans, l'encaissement de la récupération, auprès de la CA du Mont Valérien, de l'emprunt correspondant aux travaux de voirie faits par la ville avant le transfert de cette compétence, pour sa partie « intérêts ». Le montant pour 2014 est de 1 267 540€.

Il s'y ajoute depuis la régularisation effectuée à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) du 26 novembre, le remboursement à la Ville par la CA du Mont Valérien des emprunts correspondant au transfert de l'immeuble du Parc de la micro-entreprise. Avec un ratrappage depuis 2010, cela représente un montant de 23 387 €.

Pour le reste, il s'agit comme d'habitude de dividendes des placements des legs divers dont a bénéficié la commune au cours du temps.

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Ce chapitre comprend entre autres, toutes les réalisations des cessions prévues en investissement, au chapitre 024.

Pour cette année les produits de cessions réalisées se montent à 1 560 406 € et correspondent principalement à un échange de terrain et à la vente de la brasserie au Clos des Terres Rouges. Rappelons que ces comptes ne font pas l'objet de prévisions.

Pour le reste, ce compte comprend les remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances et les produits de mécénat dans le cadre des conventions de financement des manifestations notamment le Jubilé Impérial.

Les recettes d'ordre

Il s'agit principalement de la constatation des moins-values réalisées sur cessions immobilières à 5 778 € et de l'amortissement des subventions d'investissement pour 46 483 €.

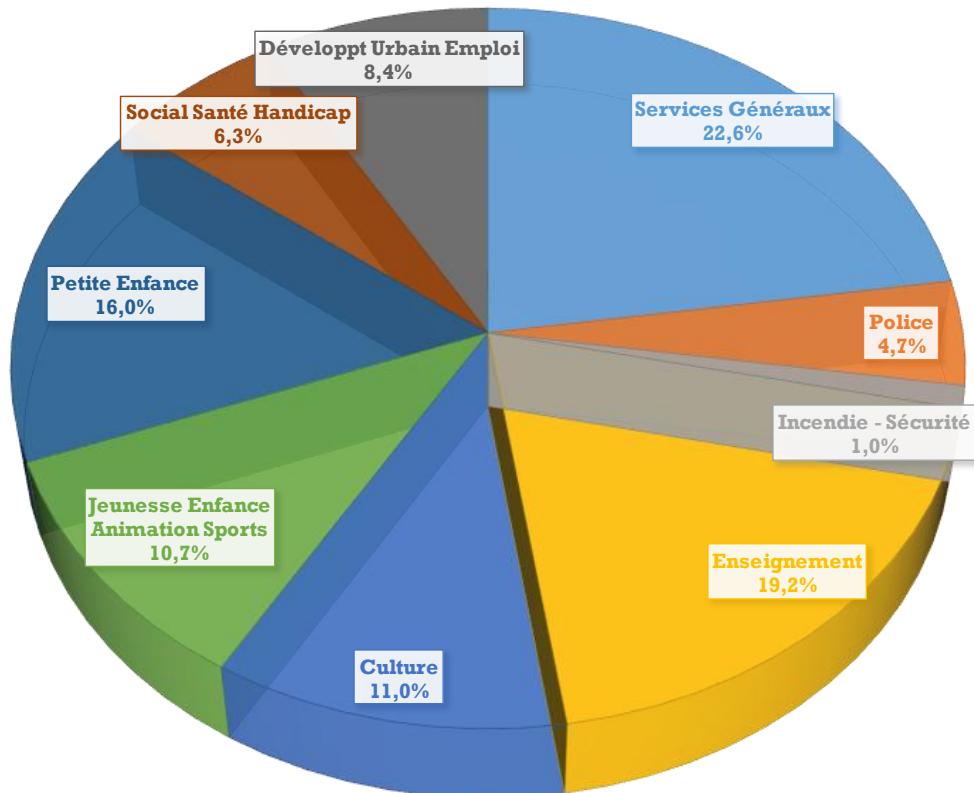
Le résultat de fonctionnement reporté (002)

Il s'agit du résultat qui avait été constaté lors de l'approbation du compte administratif, il n'y a donc aucune variation entre le prévu et le réalisé.

b) Les dépenses

	Prévisions	Réalisations
011 Charges à caractère général	30 988 799,00	28 374 824,70
012 Charges de personnel	79 590 090,00	79 573 777,76
65 Autres charges de gestion courante	15 757 000,00	14 893 397,18
014 Atténuation de produits	4 300 000,00	4 296 172,64
66 Charges financières	6 607 000,00	6 099 472,20
67 Charges exceptionnelles	731 852,00	510 823,77
022 Dépenses imprévues	150 000,00	0,00
sous-total dépenses réelles (A)	138 124 741,00	133 748 468,25
042 Dotations aux amortissements et cessions d'immobilisations	4 320 000,00	5 865 872,71
023 Virement à la section investissement	2 984 866,00	0,00
sous-total dépenses d'ordre (B)	7 304 866,00	5 865 872,71
TOTAL GENERAL (A)+(B)	145 429 607,00	139 614 340,96

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION



Examen des dépenses poste par poste

Les dépenses réelles de fonctionnement

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre correspond à l'ensemble des fournitures, travaux et services extérieurs.

Le taux de réalisation s'établit à 91,56 %, c'est un taux en légère hausse en raison de l'ajustement des prévisions 2014 (baisse de 1,5% entre le BP 2014 et le budget 2013).

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Le taux de réalisation est de 99,98 %, correspondant aux prévisions budgétaires 2014, car elles ont été ajustées en fin d'année pour 570 800 €. Ce taux de réalisation augmente chaque année depuis quelque temps, ce qui confirme l'explication donnée l'an dernier : le suivi optimal des dépenses de personnel permet ainsi de prévoir un budget sincère et proche du réalisé.

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Le taux d'exécution à 94,52 % est en baisse par rapport à 2013, hors écritures liées aux admissions en non-valeur et qui sont réalisées en coordination avec la Recette municipale, le taux serait alors de 97,31 % proche de celui de 2013.

Ce poste est principalement constitué par l'ensemble des subventions accordées à divers organismes, et associations. Ceci explique le traditionnel bon taux de réalisation de ce poste, puisque les crédits inscrits correspondent exactement aux votes de l'Assemblée.

Autres postes importants de ce chapitre : la participation aux dépenses de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (1 257 000 €) et la participation au financement des écoles privées sous contrat (548 000 €)

- **L'atténuation de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre, comme son intitulé l'indique, n'est pas à proprement parler un compte de charges, mais il constate les diminutions des recettes.

D'une part, cela concerne le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) qui est historiquement une diminution du produit de taxe professionnelle, mais qui continue à être prélevé sur les communes quand bien même celles-ci ont transféré leur impôt économique à un EPCI. Chaque année, l'inscription au moment de l'établissement du budget primitif est, par précaution, surestimée, car la contribution au FSRIF n'est communiquée par les services préfectoraux qu'au mois de juin, soit après le vote du budget primitif. Cependant, comme en 2013, la prévision initiale a été ajustée et l'excédent redéployé sur d'autres charges lors de la décision modificative n° 1. Le prélèvement s'est élevé à 3 204 894 €.

La Ville contribue également à l'effort de réduction des dépenses publiques en prenant en charge une partie du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 863 733 €, auquel s'ajoute la part du budget territorialisé de Rueil-Malmaison au sein de la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien à hauteur de 1 924 867 € (correspondant au montant du FSRIF 2013).

Enfin, sur ce chapitre budgétaire figure le versement de la taxe de séjour à l'EPIC Office du Tourisme. Cette taxe est recouvrée par la Ville et intégralement transférée à l'Office du Tourisme. En 2014, le montant reversé s'est élevé à 227 546 €.

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Le taux de réalisation de ce poste est de 92,02%.

Un crédit de 6 300 000 € avait été prévu afin de couvrir les intérêts de la dette. Ceux-ci, en effet, ne peuvent être prévus avec précision puisque un certain nombre d'emprunts sont à taux variable. Il est donc de bonne gestion de conserver une marge sur ce crédit. Cependant pour cette année encore, les taux variables sont restés bas ce qui permet de constater un excédent.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Ce poste comprend les crédits prévus correspondants aux secours et dots, bourses et prix ou encore aux annulations sur titres sur exercices antérieurs. Ces crédits ont été réalisés pour 511 300 €.

C'est aussi sur ce compte que sont prévus les crédits pour l'AMGED qui ont été réalisés pour 214 000 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections : les dotations aux amortissements et les écritures liées aux cessions d'immobilisations (chapitre 042)**

L'amortissement ne concerne, dans la comptabilité communale, que les biens mobiliers, les immeubles de rapport et les travaux effectués sur biens d'autrui, mais pas les bâtiments servant aux services publics. Elles correspondent aux comptes 28 et 491 des recettes d'investissement.

D'autre part, apparaissent aussi les crédits non prévus au budget mais exécutés ; il s'agit de l'inscription de la valeur comptable des immobilisations cédées (276 950 €) ainsi que de la constatation des plus-values sur ces cessions (1 289 200 €)

- **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

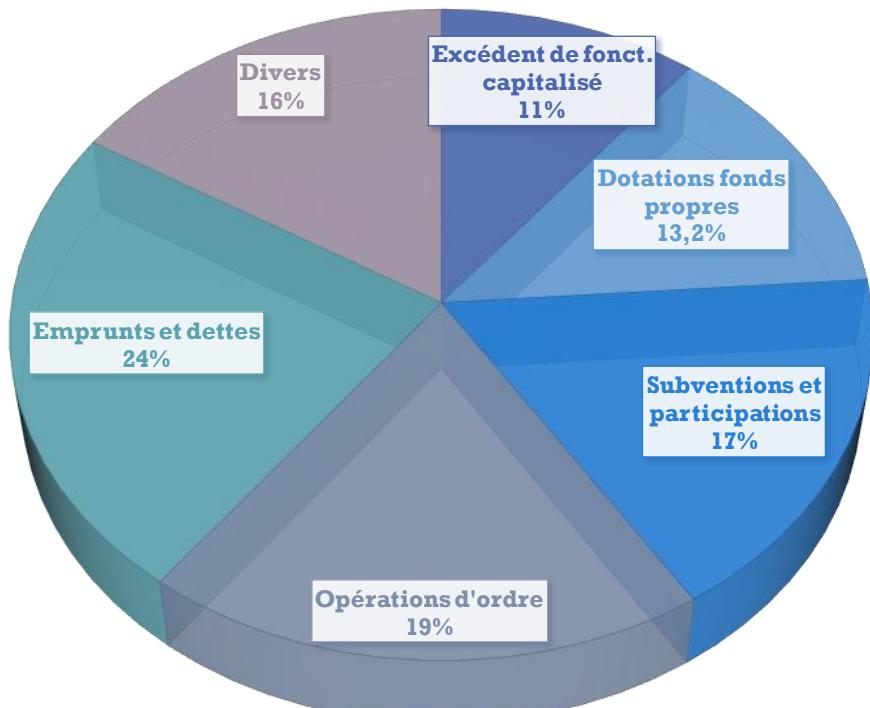
Cette prévision ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire, elle concourt au résultat repris l'année suivante.

B – Section d'investissement

a) Les recettes

	Prévisions	Réalisations	Reports	Total
10 Dotations fonds divers réserves <i>dont excédent capitalisé</i>	7 998 986,79 4 098 986,79	9 165 784,49 4 098 986,79		9 165 784,49 4 098 986,79
13 Subventions d'investissement	2 657 773,16	1 808 392,50	870 014,10	2 678 406,60
16 Emprunts et dettes assimilées	11 075 000,00	9 011 406,42		9 011 406,42
024 Produits des cessions d'immobilisations	7 335 000,00			0,00
27 Autres immobilisations financières	4 640 000,00	4 762 776,62		4 762 776,62
sous-total des recettes réelles (A)	33 706 759,95	24 748 360,03	870 014,10	25 618 374,13
021 Virement section de fonctionnement	2 984 866,00			
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>dont amortissements</i> <i>dont plus values cessions immobilisations</i> <i>dont immobilisations corporelles</i>	4 320 000,00 4 320 000,00 1 289 233,46 276 951,21	5 865 872,71 4 299 688,04 1 289 233,46 276 951,21		5 865 872,71
041 Opérations patrimoniales	1 890 300,00	1 584 600,00		1 584 600,00
sous-total des recettes d'ordre (B)	13 515 166,00	13 316 345,42	0,00	7 450 472,71
001 Résultat d'investissement reporté (C)	6 247 771,96	6 247 771,96		6 247 771,96
TOTAL GENERAL (A+B+C)	53 469 697,91	44 312 477,41	870 014,10	39 316 618,80

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014 PAR NATURE



Dans le graphique ci-dessus, les emprunts récupérables auprès de la CA du Mont Valérien sont intégrés dans les participations et subventions.

Pour apprécier le taux de réalisation, il faut faire abstraction d'une part, dans les prévisions : de l'autofinancement prévisionnel (chapitre 021) et des produits de cession (chapitre 024) et d'autre part, dans la réalisation : de l'ensemble des sorties/entrées d'actif et plus ou moins-values ainsi que des reports des produits de cession qui ne seront jamais constatés dans cette section. Ce retraitement est nécessaire compte tenu des mécanismes comptables établis par la réglementation de la comptabilité des collectivités territoriales.

Le tableau ci-après permet d'isoler les recettes réelles de la section d'investissement.

	Prévisions	Réalisations	
Total du tableau	53 469 697,91	39 316 618,80	Total du tableau
Autofinancement	-2 984 866,00	-1 289 233,46	Plus-values c/19
Produit des cessions	-7 335 000,00	-276 951,21	Actif c/21
			Reports des cessions
Total corrigé	43 149 831,91	37 750 434,13	Total corrigé

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est ainsi de 87,5 %

Les Recettes Réelles d'investissement

- **Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)**

Ce poste comprend :

En premier lieu, les recettes propres de l'année (FCTVA, Taxe d'Aménagement). Le FCTVA, prévu à 3 500 000 € a été réalisé à 3 743 656 €. La taxe d'aménagement (TA) qui a désormais remplacé la TLE (Taxe Locale d'Equipement). Nous sommes encore en période transitoire : en fonction de la date de son permis de construire, le titulaire est assujetti soit la TLE soit la TA. En 2014, la TLE s'est élevée à 86 613 € et la TA a atteint un niveau important de 1 236 500 €.

En deuxième lieu, l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année précédente qui se monte 4 098 986,79 €. Celui-ci correspond au besoin de financement de la section d'investissement constaté au résultat de l'année 2013.

- **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

Il s'agit des subventions reçues de divers organismes (Conseil Général, Conseil Régional, Ministères, ADEME etc.) mais sont également inscrites à ce compte, les participations financières des partenaires de la Ville dans les opérations d'urbanisme.

Ce chapitre a été prévu pour 2 657 773 € et il a été encaissé 1 808 392 € et reporté 870 014 €

Outre les subventions proprement dites ce chapitre a constaté une recette de 225 000 € correspondant au solde de la participation du Paris Country Club aux équipements publics de la ZAC du Clos des Terres Rouges ainsi que le produit des amendes de police 268 400 €.

- **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

L'emprunt d'équilibre a été inscrit pour 9 500 000 € et réalisé pour 9 000 000 €. Les 11 406 € supplémentaires concernent des encaissements de cautions inscrits au compte 165

Cette année encore, il a été procédé au désendettement de la ville puisque le remboursement de la dette ancienne est de 10 129 000 € et que l'emprunt nouveau est de 9 000 000 €, soit une baisse de l'endettement de 1 129 000 €

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

A ce chapitre sont constatés le remboursement de la partie capital de l'emprunt récupérable sur la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien au titre de la voirie et, depuis 2013, l'emprunt récupérable au titre du Parc de la Micro Entreprise mis à sa disposition dans le cadre de la compétence «développement économique».

Enfin, on y retrouve également la somme de 16 250 000 € correspondant au solde du paiement de l'acquisition des terrains de la rue Sainte-Claire-Deville, cédés en 2012, mais dont le paiement était convenu sur deux années.

- **Les produits des cessions (chapitre 024)**

Ceux-ci sont inscrits en investissement mais sont exécutés en fonctionnement, conformément à l'instruction budgétaire M 14.

Les Recettes d'ordre d'investissement

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)**

→ **L'amortissement des immobilisations (comptes 28)**

Ce chapitre fonctionne avec le compte 68 vu en section de fonctionnement.

→ **Les comptes d'actifs et de plus-value (comptes 19-20-21-23)**

Nous rappelons que les sorties d'actifs et les plus-values ne font pas l'objet de prévisions.

Le compte 19 constate les plus-values sur cession d'actif et correspond à un compte 67 en dépense de fonctionnement. Ces plus-values se montent cette année à 1 289 233 €. Cette somme est équivalente à celle de 2013, et concernent les plus-values des réalisations immobilières des échanges de terrains Mazurières et de la vente de la brasserie avenue de la Fouilleuse.

- **Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)**

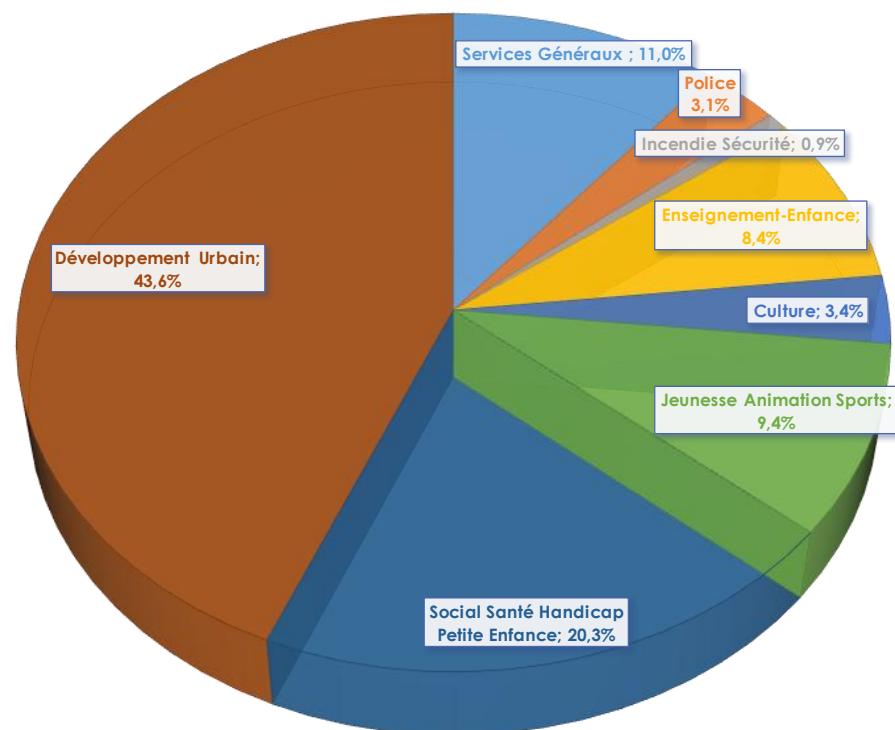
Il s'agit de l'autofinancement qui correspond en dépenses de fonctionnement au poste 023, il ne fait l'objet d'aucune écriture au cours de l'exercice et son montant est inclus dans l'excédent de fonctionnement.

b) Les dépenses

Par nature

		Prévisions	Réalisations	Reports	Total
20	Immobilisations incorporelles	2 346 003,81	1 166 530,28	915 990,72	2 082 521,00
204	Subventions d'équipement versées	3 909 110,08	3 498 684,43	80 470,00	3 579 154,43
21	Immobilisations corporelles	16 207 699,37	7 457 545,84	6 247 299,85	13 704 845,69
23	Immobilisations en cours	12 746 999,65	9 947 219,73	2 459 523,92	12 406 743,65
	<i>total des dépenses d'équipement (1)</i>	<i>35 209 812,91</i>	<i>22 069 980,28</i>	<i>9 703 284,49</i>	<i>31 773 264,77</i>
10	Dotations fonds divers réserves	30 000,00	16 168,80		16 168,80
16	Emprunts et dettes assimilées	10 234 000,00	10 128 349,38		10 128 349,38
27	Autres immobilisations financières	13 985,00	219,48		219,48
020	Dépenses imprévues	150 000,00			0,00
	<i>total des dépenses financières (2)</i>	<i>10 427 985,00</i>	<i>10 144 737,66</i>	<i>0,00</i>	<i>10 144 737,66</i>
	sous-total des dépenses réelles = 1+2 (A)	45 637 797,91	32 214 717,94	9 703 284,49	41 918 002,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 600,00	52 261,76		52 261,76
	<i>Différence / réalisation d'immobilisations</i>		<i>5 778,53</i>		<i>5 778,53</i>
	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>46 600,00</i>	<i>46 483,23</i>		<i>46 483,23</i>
041	Opérations patrimoniales	1 890 300,00	1 584 600,00	2 459 523,92	4 044 123,92
	sous-total des dépenses d'ordre (B)	1 983 500,00	1 689 123,52	2 459 523,92	4 148 647,44
	TOTAL GENERAL (A+B)	47 621 297,91	33 903 841,46	12 162 808,41	46 066 649,87

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014 PAR FONCTION



Les dépenses d'investissement sont globalement réalisées avant reports à 71,2 % ce qui est plus qu'en 2013 (81%). Si on inclut les reports, la réalisation atteint presque la prévision. Cela est dû aux cessions et à la constatation de moins-values de ces cessions (cf infra).

→ **Les dépenses d'équipement proprement dites (chapitres 20, 204, 21 et 23)**

Le taux de réalisation de ces dépenses d'équipement est de 62,7 % hors reports, mais de 90,2 % y compris les reports. Les services n'ont pas une entière maîtrise du rythme de facturation des entreprises, mais ce taux d'engagement élevé fait apparaître un bon suivi des travaux d'équipements de la Ville.

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Ces postes comprennent notamment les frais d'études et les acquisitions de logiciels. Ils ont été exécutés à 50% et à 89% avec les reports. Le disponible non consommé concerne principalement des frais de logiciel.

Les subventions d'investissement (chapitre 204)

Ce chapitre budgétaire regroupe les subventions d'équipements versées à des tiers. Il s'agit des équipements de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, les surcharges foncières versées aux organismes de logement sociaux ou encore participations financières à des travaux exécutés par des tiers, etc.). Figure notamment en 2014, un fonds de concours de 2 330 000 € versé à la CAMV pour les travaux de voirie. Les crédits prévus pour 3 498 684 € ont été exécutés à 88 % pour atteindre 3 088 259 €.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les crédits des immobilisations corporelles qui concernent l'ensemble des mobiliers et matériels acquis par la Ville (mobilier de bureau, informatique, matériel technique, véhicules etc.) ainsi que les acquisitions foncières, ont été exécutés à 46 % et 85% si on ajoute les reports.

Les acquisitions foncières ont été exécutées pour 1 321 249 € ; y figurent notamment :

- ✓ 900 000 € pour l'acquisition auprès de France Habitation d'un parking de 169 places
- ✓ 180 000 € pour l'acquisition d'un appartement au 94 avenue Gabriel Faure dans le cadre de l'USP 18
- ✓ 84 000 € pour le premier acompte de l'acquisition d'un terrain E.D.F. dans la plaine des closeaux. Cette acquisition se réalise sur 5 ans, avec des acomptes de 84 000 € les quatre premières années puis un solde de 1 239 000 € en 2018 pour un total de 1 575 000 €
- ✓ 157 249 € pour divers élargissements de voirie

Sur ce chapitre figurent également les travaux des espaces verts ainsi qu'une partie des grosses réparations des bâtiments communaux. Ces écritures étaient réalisées sur le chapitre 23, les années passées mais ont fait l'objet de transferts sur les comptes du chapitre 21 afin d'imputer plus précisément les dépenses.

Les immobilisations en cours (chapitre 23)

Elles correspondent aux gros travaux et opérations se réalisant sur plusieurs exercices. Ce chapitre budgétaire est réalisé à hauteur de 78 % et avec les engagements en cours (les reports), la réalisation atteint 97,3 %.

C'est sur ce chapitre que l'on trouve les grosses opérations d'équipement :

- ✓ La crèche Orange bleue pour 2 723 291 €
- ✓ L'achèvement des travaux du Clos des Terres Rouges pour 2 438 654 €
- ✓ Une première phase de la liaison piétonne entre la forêt de la Malmaison et la rue Champtier pour 299 731 €.
- ✓ Des travaux sur l'infrastructure de vidéo protection pour 571 165 €
- ✓ Des travaux de mise aux normes et d'accessibilité dans les écoles pour 113 460 €.
- ✓ L'achèvement de la maison de l'autonomie pour 112 560 €.

→ Les autres dépenses d'investissement

Les dépenses financières

L'emprunt (chapitre 16) : Il s'agit du remboursement du capital de la dette. Le remboursement comme indiqué précédemment s'est élevé à 10 129 000 €. Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette de la Ville s'est établi à 150 762 332 € dont 31 688 491 € feront l'objet d'un remboursement de la part de la CAMV, ces emprunts étant liés à la compétence voirie qui a été transférée.

Autres immobilisations financières (chapitre 27): à ce compte, figurent les cautions locatives.

Les dépenses imprévues (chapitre 020) : comme en fonctionnement, il s'agit d'une réserve à n'employer que sous le contrôle du Conseil Municipal.

Les dépenses d'ordre

Subventions d'investissement (comptes 13) il s'agit d'une reprise sur subventions, c'est à dire de l'amortissement de subventions encaissées.

La différence sur réalisation d'immobilisations (comptes 19). Il s'agit ici des moins-values sur cessions. La somme est faible, car elle concerne principalement des cessions de véhicules.

LE BUDGET ANNEXE DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

En 2014, le budget prévisionnel d'exploitation est de 26 600 €.

Les dépenses se sont élevées à 25 102 € et les recettes à 26 026,21 € (y compris l'excédent reporté N-1), ce qui dégage un **excédent de clôture 2014 de 924,21 €**.

Le service municipal de la chambre funéraire a bénéficié à 131 familles en 2014.

Le budget de la chambre funéraire s'équilibre avec le produit du service.

LE BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT COMMUNAL

En 2014, le budget prévisionnel est de 447 000 €.

Les dépenses se sont élevées à 336 324,53 € et les recettes à 364 803,02 € (y compris l'excédent reporté N), ce qui dégage un **excédent de clôture 2014 de 28 478,49 €** compte tenu de la subvention versée par le budget principal de 200 000 €.

En 2014, 160 à 200 repas ont été servis par jour aux employés communaux pour un cumul sur l'année de 41 890 repas.